



Reçu à la Préfecture
du Finistère le

29 SEP. 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 0146-2021 de Madame la Maire de Moëlan sur Mer modifiant l'arrêté n° 016-2021 suite à la démission de Monsieur Berthet, Maire-Adjoint délégué Ports, mer, Littoral et suppléant au Conseil Portuaire des ports communaux de Brigneau et Merrien

Le Maire de la Commune de MOËLAN-sur-MER ;

VU Le Code des Transports et notamment les articles relatifs à la composition des Conseils Portuaires des ports communaux ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, modifiée par la loi n° 83.1186 du 29 décembre 1983 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-1254 du 30 octobre 2003 constatant la liste des ports maritimes transférés à la commune ;

VU la délibération n° 417-04 du Conseil Municipal en date du 4 février 2004 relative à l'institution d'un conseil portuaire commun aux ports de Brigneau et de Merrien ;

VU l'article R-5314-24 du code des transports instituant la durée du mandat des membres du conseil portuaire à cinq ans ;

VU la démission de Monsieur Berthet, Maire-Adjoint délégué Ports, Mer, Littoral acceptée par le Préfet en date du 3 juin 2021 ;

VU la candidature de Monsieur Jean Raison, conseiller délégué aux ports et à la mer pour être suppléant de Madame la Maire.



Mairie • Ti-kêr

✉ 2, rue des Moulins 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milinoù 29350 Molan ☎ 02 98 39 60 10 📠 02 98 39 76 54
🌐 www.moëlan-sur-mer.fr 📧 mairie-moëlan@wanadoo.fr

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

La composition du Conseil Portuaire des ports communaux de Brigneau et Merrien est modifiée comme suit :

QUALITÉ	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Président	GRISEL Marie-Louise	RAISON Jean
Représentants du personnel	RUFFEL Franck	LAUMENERCH Valérie
Représentants du Comité Local des Usagers	KERMAGORET Patricia COLOMBERT Thierry LEGLEYE Pierre	LE TORREC Pascal REZE Jean-Paul CAPITAINE Jean-Yves
Représentants services nautiques et associations (désignés par la Maire)	GENY Jean-Marie EVENO Christian CALVEZ Serge	MASSÉ Pierre SALAHUN Jean-Pierre BRULE Eric

ARTICLE 2 :

Les dispositions prévues à l'article 1er entreront en vigueur dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Moëlan-sur-Mer, le 27 septembre 2021

La Maire
Marie-Louise GRISEL

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

29 SEP. 2021

